

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 14
Nombre de Procurations : 2
Nombre de suffrages exprimés : 16
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 60

VOTES : Contre : 0 Pour : 16
Date de convocation : 23/06/2022

DÉLIBÉRATION N°4.1 TARIFS PORTUAIRES 2022 – AJOUT DE NOUVEAUX TARIFS PECHE

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en ses locaux à Saint Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Sylvie GOSLIN, Daniel ELOI, Patrick HUGUET, Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU GOBIN, Claude CAUDAL, Jean-Michel BRARD, Didier CADRO, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Valérie NIESCIEREWICZ, délégués titulaires, Jean-Claude LANDRON, délégué suppléant.*

ÉTAIENT ABSENTS : *Jean CHARRIER, Philippe CAILLON, Michèle QUELLARD pouvoir à André BOUCHER, Christiane VAN GOETHEM, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Présidente, Jean MONTAVILLE suppléé par Jean-Claude LANDRON.*

Secrétaire de séance : Laurent DUBOST



Vu le code des transports ;

Vu les articles L3211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5721-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2019 portant création du Syndicat Mixte des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique ;

Vu le transfert de compétence portuaire, au syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique, du port maritime concédé de La Turballe,

Vu les délibérations n°1.2 et 1.3 du 30 septembre 2021 portant nouvelle installation du comité syndical,

Vu la délégation de service public accordée à la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale, Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (SAEML LAPP), pour la gestion des ports de La Turballe et du Croisic au 1^{er} janvier 2011 ;

Vu l'avis favorable du conseil portuaire maritime du port de La Turballe en date du 17 juin 2022 ;

Considérant la nécessité d'appliquer une tarification pour l'occupation d'emplacements portuaires, ainsi que pour l'utilisation de matériels et services portuaires au sein des ports transférés au Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique ;

Entendu le rapport de la Présidente ;

Les tarifs portuaires maritimes 2022, dont ceux du port de La Turballe, ont été validés par le Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique lors de la séance du Comité syndical du 6 décembre 2021 et sur proposition du concessionnaire, la SAEML LAPP (Société Anonyme d'Économie Mixte Locale, Loire-Atlantique Pêche et Plaisance).

Celles-ci a souhaité réajuster certains tarifs pêche :

- Le passage à un forfait pour les ateliers de marées, afin de simplifier les démarches tant pour les usagers que pour la SAEML. Une majoration sera appliquée pour toute demande autre que celle des mareyeurs, compte-tenu que cela engendre des coûts supplémentaires pour la SAEML ;
- Une mise à jour du tarif existant pour le bureau du service social ;
- Une évolution du tarif concernant les palettes moulées afin de faire face à l'augmentation des prix des matières premières due au contexte économique actuel,
- Une réactualisation des tarifs stationnements pour les autres navires. Désormais ils devront s'acquitter d'une redevance fixe de 15 € HT/touché/mètre linéaire et d'un cout journalier supplémentaire selon la durée de stationnement. LA SAEML a, en effet, dû se réadapter au regard du développement des activités portuaires sur le site de La Turballe, comme, par exemple, le stationnement des CTV (crew transfer vessel) utilisés pour la maintenance du parc éolien du Banc de Guérande ;
- 3 nouveaux tarifs pour les achats à distance (palettisation, glaçage, filmage bacs / répartition des achats / ramassage par bacs) qui compensent le surcroît d'activités pour les agents de la criée qui effectuent désormais ces missions auparavant effectuées par les mareyeurs et désormais pris en charge par les agents de la criée.

Les membres du conseil portuaire de la Turballe, qui se sont réunis le 17 juin 2022 ont émis un avis favorable pour ces tarifs.

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les évolutions tarifaires pêche du port de la Turballe pour l'année 2022.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 30 juin 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN